PARS LES ROMILLY INFO

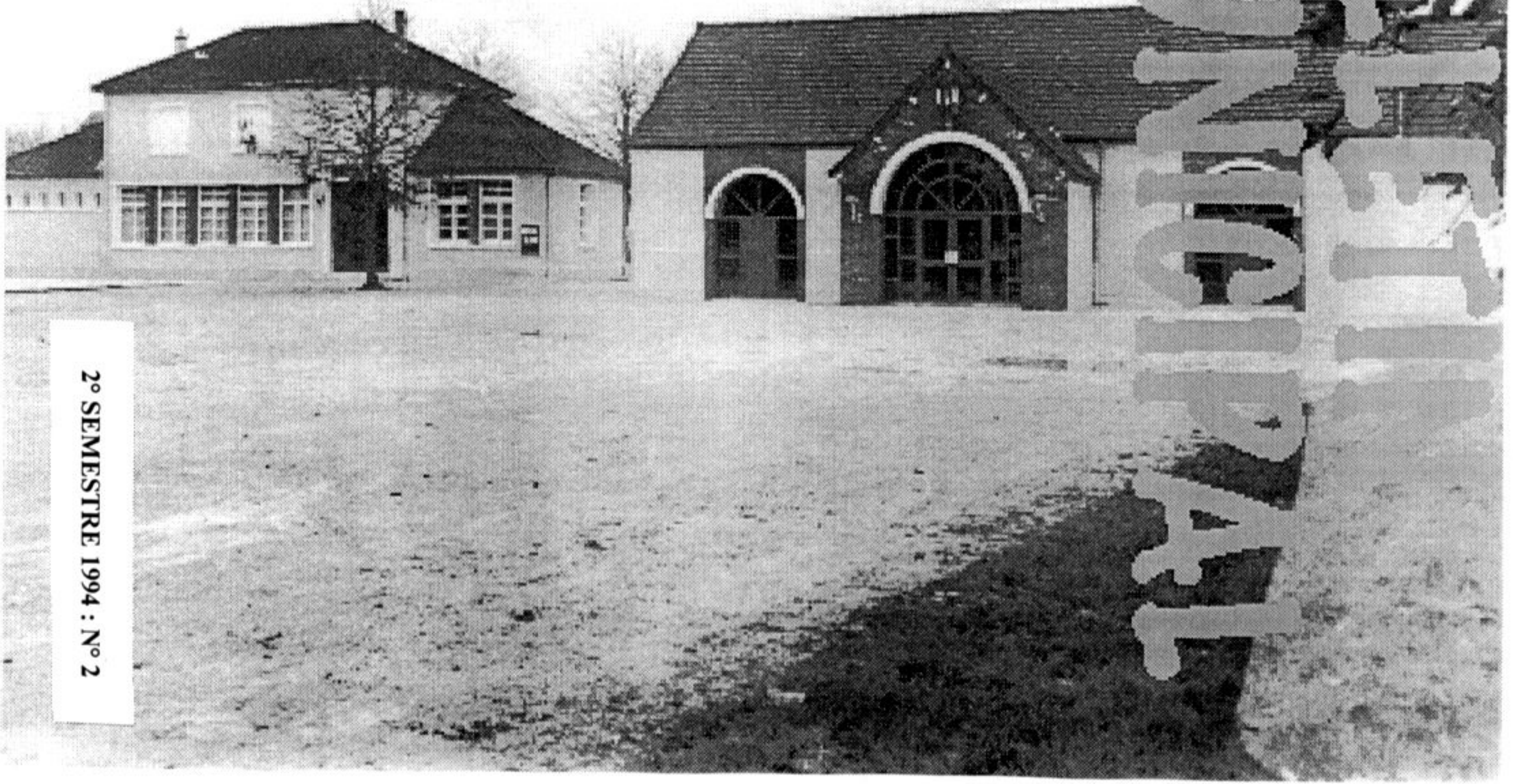

2° SEMESTRE 1994 : N° 2

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Lucien PASQUET
Inscription en cours

EDITORIAL

Nous traversons une période difficile et de grande mutation, le chômage, le démembrement de la cellule familiale, affectent des communes davantage que d'autres, et celles qui sont dépourvues de moyens, ne peuvent mettre en oeuvre les réponses nécessaires.

C'est vers la mairie qu'on se tourne pour demander de nouveaux équipements collectifs, beaucoup plus d'activités culturelles, davantage de centres de loisirs et de garde des enfants, des espaces " liberté - jeux ", etc ...

La demande progresse, se diversifie, et se concentre sur la commune qui ne peut faire face totalement et instantanément. Ces énormes et coûteux besoins se développent alors que depuis trois ou quatre ans les dotations de l'Etat diminuent, la crise économique affecte le produit de la taxe professionnelle, les droits de mutations régressent, et les facultés contributives des habitants s'amenuisent !

Faire preuve d'imagination et de qualités de coeur ne suffit pas, aussi faut-il faire des choix, arrêter des priorités . Démontrer sa capacité à bien gérer c'est aussi expliquer que l'on ne peut pas tout faire en même temps.

Tous ceux qui participent à l'administration et à la gestion de leur commune, et ceux qui y aspirent, ne doivent pas condamner l'excès dans la demande ou dans le reproche, ni exprimer une critique excessive ou une promesse déraisonnable mais au contraire, faire preuve de bon sens et entreprendre ensemble une campagne d'explications.

Mes Collègues et moi même nous y engageons.

L. PASQUET

DEPENSES D'ENTRETIEN, DE CONSTRUCTION OU D'ACQUISITION

(BATIMENTS - VOIRIE - MATERIEL - IMMOBILIER)

Hormis les acquisitions foncières, les dépenses d'investissement bénéficient de la récupération de la T.V.A. (Taxe à la valeur ajoutée), éventuellement de subventions. Cela concerne les constructions (bâtiments, voirie), les grosses réparations, l'achat de matériel important.

Les dépenses de fonctionnement ne bénéficient pas de la récupération de la T.V.A. , elles concernent l'achat de petit matériel, l'entretien ou la réparation des bâtiments ou de la voirie communale.

Pour 1994 le montant total consacré est de : **258 306,78 F.**

Lucien PASQUET.

FONCTIONNEMENT 1994

Achat pompiers			11620,00
Mur			7946,20
Monument aux morts			9793,17
Sanitaires mairie			20315,34
	Plomberie	8330,81	
	Maçonnerie	11984,53	
Balises			1782,80
Ecole maternelle			2578,30
	Menuiserie	2032,74	
	Vitrerie	545,56	
Travaux voirie			31356,92
	Rue du Châtelet	28783,30	
	Rue du Gué	2573,62	
Eglise pierre de seuil			3801,13

TRAVAUX ET DEPENSES D'EQUIPEMENT

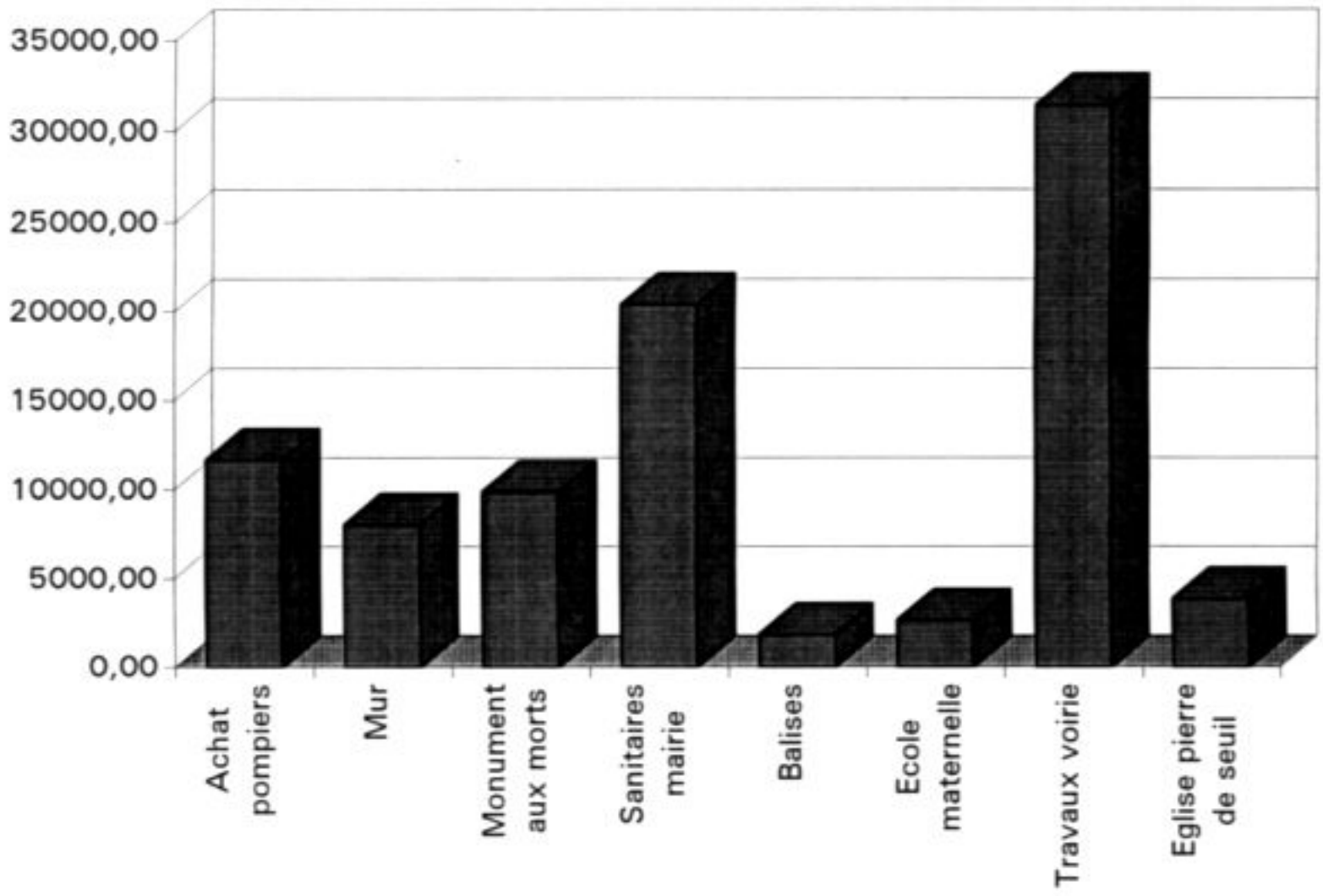

INVESTISSEMENTS 1994

Logement de fonction		36649,59	
	Pose carrelage	19349,59	
	Travaux ravalement exterieur	17300,00	
Achat materiel informatique		12138,70	
	Table	894,24	
	Meuble	1391,18	
	Imprimante	9853,28	
Travaux eglise (porte)		39209,43	(dont subvention de 13277,00 frs)
	Maçonnerie	8153,75	
	Menuiserie	44332,68	
Peinture sanitaires de la mairie		13000,00	
Acquisition terrain		37995,55	
	Millet	36500,00	
	Valet	1495,65	
Ecole maternelle		22367,37	
	Films solaires	13555,98	
	Menuiserie extérieurs	8811,39	
Chauffe eau salle polyvalente		7752,28	

TRAVAUX ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT

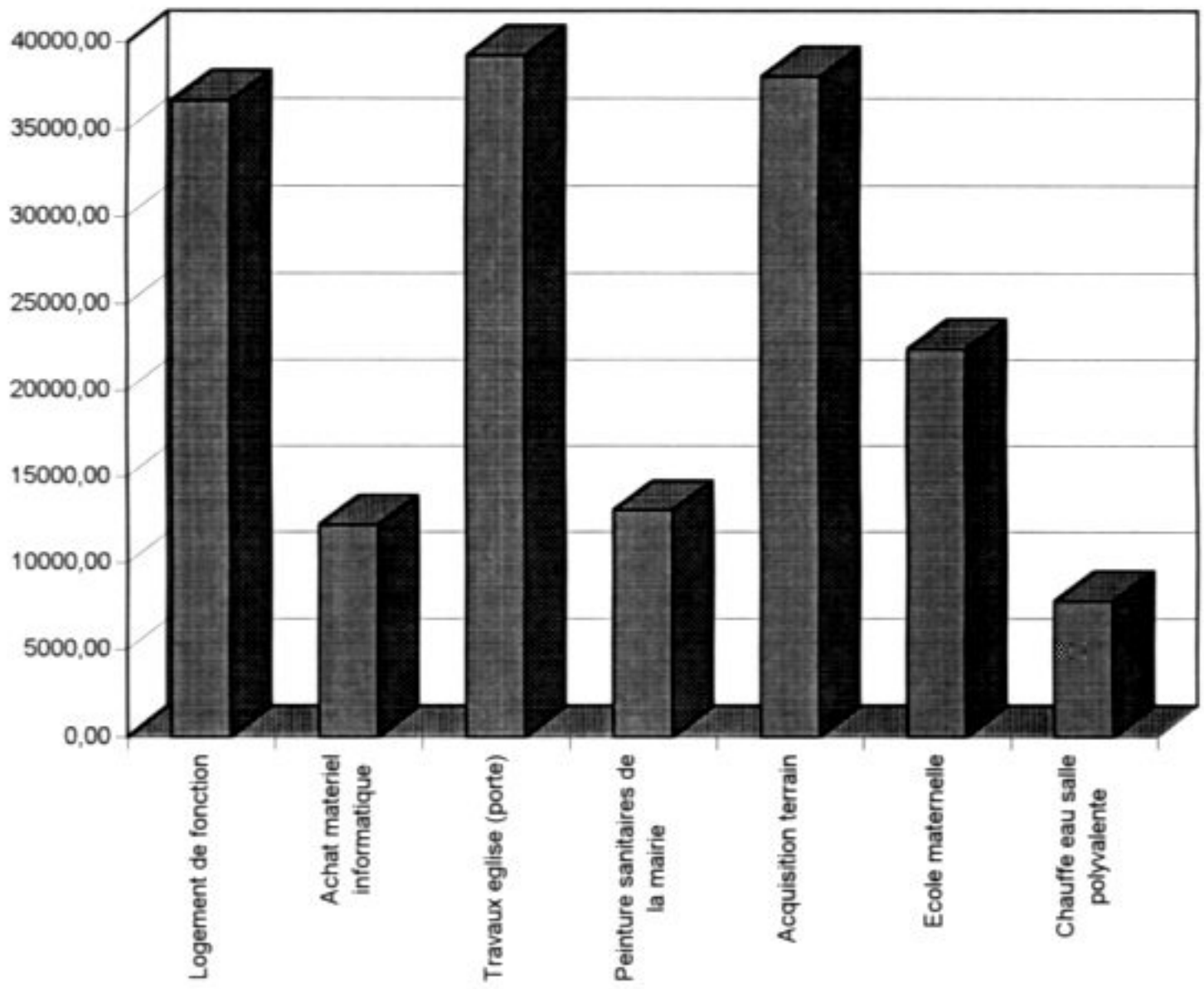

CONTINGENT D'AIDE SOCIALE DEPARTEMENTALE

1992	260 164 095,78 F.	
1993	301 983 217,00 F.	+ 16,07 %

Montant de la participation communale 1993 : 77 518,00 F. + 10,21 %

----------oo----------

La dotation globale de fontionnement, est une attribution de l'Etat versée à toutes les communes suivant le coefficient ci-après :

Communes de			Coefficient de pondération
0	à	499 habitants	1
500	à	999 habitants	1,1071
1 000	à	1 999 habitants	1,2142
2 000	à	3 499 habitants	1,3213
3 500	à	4 999 habitants	1,4284
5 000	à	7 499 habitants	1,5355
7 500	à	9 999 habitants	1,6426
10 000	à	14 999 habitants	1,7497
15 000	à	19 999 habitants	1,8568
20 000	à	34 999 habitants	1,9639
35 000	à	49 999 habitants	2,0710
50 000	à	74 999 habitants	2,1781
75 000	à	99 999 habitants	2,2852
100 000	à	199 999 habitants	2,3923
200 000	à	habitants et plus	2,5

Par comparaison :
Romilly a perçu 23 778 177 F. soit 1 528,45 F. par habitant.
Pars les Romilly - 674 375 F. - 935,33 F. par habitant, soit 593,12 F. de moins par habitant.

Moralité : Tous les hommes sont-ils égaux ? Ainsi pour 721 habitants, l'Etat nous a amputé de seulement 427 639,00 F.
Imaginez ce que l'on pourrait faire avec cette somme. On se posera quelques questions sur les raisons de l'aménagement du territoire et les causes de la désertification des campagnes.

L. PASQUET.

UN ELEVE DE PARS SCOLARISE AU C.E.S. DE ROMILLY

COMBIEN ÇA COÛTE ?

CONSTRUCTION DU C.E.S. ET DU C.O.S.E.C.

La ville de Romilly manquant de places pour accueillir les élèves des communes environnantes, un syndicat intercommunal regroupant 13 communes a été créé au milieu des années 1970, afin de construire un nouveau C.E.S. (C.E.S. le Noyer Marchand) puis ses installations sportives (C.O.S.E.C.).

REPARTITION DES CHARGES

Les charges devant être partagées entre les 13 communes, une convention a été passée entre le Maire de Romilly et le Président du syndicat, afin de répartir les dépenses d'investissement et de fonctionnement, en fonction du nombre d'habitants et du nombre d'élèves par commune.

CONTRIBUTION DE LA COMMUNE

Pour l'année 1994, la contribution de la commune de PARS LES ROMILLY, s'élève à :

SECTION FONCTIONNEMENT

18 160.85 F. pour 26 élèves
+
11 693.66 F. pour 721 habitants

29 854.51 F.

SECTION INVESTISSEMENT

14 267.77 F. pour 26 élèves
+
9 186.93 F. pour 721 habitants

23 454.70 F.

SECTION FONCTIONNEMENT — SECTION INVESTISSEMENT

29 854.51 F. + 23 454.70 F.

= 53 309.21 F. : 26 = **2 050.35 F. par élève.**

Georges GRUYER

NOTRE SALLE POLYVALENTE

C'est en 1981 que le conseil municipal de l'époque prit l'heureuse initiative de se porter acquéreur de la grange **GROMARD** ainsi que de ses dépendances en projetant d'en faire une salle polyvalente.

Ce même conseil municipal n'ayant pu concrétiser son vœu, ce fut donc le conseil de 1983 - 1989 qui prit la suite, en l'occurence, la décision de faire bâtir et aménager cette salle.

Après examen des différents projets présentés, la construction put enfin démarrer.

Cette salle fut achevée et réceptionnée en **NOVEMBRE 1987** pour un coût total de : **1 397 480 Francs** financé comme suit :

- Subventions du Département et de la Région	:	260 000 F.
- Emprunts	:	700 000 F.
- Fonds de compensation T.V.A.	:	200 416 F.
- Autofinancement	:	237 064 F.
		1 397 480 F.

Depuis sa mise en service, il n'y a rien eu à déplorer de grave, en ce qui concerne les dégradations, car les conseils municipaux se sont toujours attachés à faire respecter la bonne tenue de cette salle.

Pour information, voici le tarif de location pratiqué cette année :

- Habitant de la commune :		
- 1/2 journée	:	600 F.
- 1 journée	:	1 200 F.
- Week-end	:	1 800 F.
- Hors commune :		
- 1/2 journée	:	1 075 F.
- 1 journée	:	2 140 F.
- Week-end	:	3 200 F.

Claude JAECKLE

Dans le rétro...

C'est à une promenade à travers notre village que je voudrais vous inviter dans ce n° 2 du Bulletin Municipal. Départ place de la mairie, à la découverte des humbles souvenirs du passé.

La rue de l'église nous permet d'abord de voir le lavoir public dont la construction a été décidée en 1889 pour faciliter la tâche des ménagères qui n'avaient avant que des avancées en planches sans hauteur réglable au dessus de l'eau.

Un peu plus loin, à gauche, la ruelle du Gué rejoint la rue du même nom : une ruelle au charme désuet, longeant des murs de pierres couverts de lierre à l'ombre des sureaux.

Arrivons à l'église. Sur la place s'élevait autrefois le presbytère démoli en 1958. L'église, construite sur une butte date du 16ème siècle pour la partie la plus ancienne : le choeur, la chapelle latérale sud et le chevet. La nef date de 1780 et la façade est classique avec un fronton triangulaire en brique. Une nouvelle porte, réplique parfaite de l'ancienne, vient d'être installée.

Un mur de pierres entoure l'ancien cimetière. Entrons. Nous remarquons les traces de statues anciennes sur le mur de la chapelle sud. (probablement détruites à la Révolution). Parmi les monuments, s'élèvent de belles croix de fer forgées. Sur les pierres , nous pouvons lire les noms des plus anciennes familles, d'anciens maires, le curé Prévot, Louis-Charles Roux officier de l'armée Napoléonienne.

Tout proche de l'église, s'élevait le "château" ou plutôt une ferme plus ou moins fortifiée appartenant d'abord aux seigneurs de Romilly puis à ceux de Pont qui le firent reconstruire au 18ème siècle. Une belle tour en pierres abritait autrefois un pigeonnier; On peut la voir de l'église.

Continuons notre promenade par la rue de la fontaine Saint Jean du nom de la source maintenant captée qui naît à proximité puis par la rue Traversière (autrefois rue des Ouches, c'est à dire des vergers, des jardins). Nous remarquons de vieilles fermes témoins typiques des constructions du 19ème siècle avec l'utilisation des briques. A noter quelques anneaux servant à attacher les chevaux et les grosses pierres au pied des portails pour protéger les roues de charrettes.

Nous arrivons au carrefour où nous remarquons une croix. Traversons et au carrefour suivant, s'élève une autre croix. Nous pouvons revenir sur la place de la mairie en traversant l'espace vert situé près de la salle des Fêtes (une ancienne grange).

Cette petite promenade nous aura fait découvrir la partie la plus ancienne de Pars.

La carte postale ancienne...

La route de Gélannes en travaux donc avant 1918 : des travaux qui ont duré 37 ans.
Il ne fallait pas être pressé...

Jean-Marie CORBET

INFOS

Résultats d'analyses d'eau de la DIRECTION DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Date du prélèvement : 30/08/1994
Lieu du prélèvement : Mairie - Réseau distribution

BACTERIOLOGIE - VIROLOGIE

Coliformes totaux (37°)	0	/100 ml
Escherichia coli	0	/100 ml
Streptocoques fécaux	0	/100 ml
Bactéries aérobies revivifiables à 22° C	5	/100 ml
Bactéries aérobies revivifiables à 37° C	220	/100 ml

PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES			Niveau Guide	Cha
Turbidité	0,55	NTU	0,4	2
Résistivité	2080	ohm/cm	2500	
PH (Potentiel Hydrogène)	7,50	unité ph	6,5-9,0	
Nitrate	41,30	mg/l	25	50

L'eau est conforme aux normes bactériologiques.
La teneur en nitrate est conforme à la norme.

PROTEGER LE PATRIMOINE : UNE QUESTION DE CIVISME

On ne peut que regretter les gestes stupides qui détruisent peu à peu notre patrimoine certes modeste mais qui a droit au respect. Ainsi fréquemment, des tuiles sont brisées aux lavoirs. La butte de l'église ne devrait pas servir de piste de cyclo-cross. Et que dire du comportement des casseurs de l'arbre de la Liberté planté en 1989 à l'occasion du bicentenaire ?

Jean-Marie CORBET

L'ECHO

des

Associations

CYCLO-DIAMANT

Outre la bonne gestion d'une commune pour qu'elle soit connue et enviée, la présence d'activités diverses, culturelles ou sportives est nécessaire.

Le Cyclo-Diamant est une des associations très représentatives du Village (Voir les résultats des concentations cyclotouristes régionnales).

La vertu première de la pratique du cyclo est bien sûr, d'essayer de conserver une forme physique acceptable, mais contribue également à un bon équilibre psychique.

Venez donc vous défouler chaque dimanche matin dans une bonne ambiance, ce qui vous permettra d'oublier tous vos petits soucis de la semaine.

Fort d'une soixantaine d'adhérents, le club sera heureux de vous accueillir et de vous faire apprécier la pratique du cyclo.

Bernard CHERAULT

ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES DE PARS

QUI EST- CE ?

Quelques parents (qui en attendent d'autres ...) se sont regroupés dans une association apolitique.
Le bureau est composé de :

Evelyne et Michel **MERONAIN**
Véronique **CONTAT** Philippe **LEQUEUX**
Patrice **CLET** Fabienne **MOUSSIN**
Corinne **TISSIER** Nadine **MUGARD**

QUE FONT - ILS ?

Ils discutent d'aménagements éventuels à apporter à l'intérieur de l'école ou à l'extérieur, projets portés à la connaissance de la mairie par l'intermédiaire des délégués de parents (ex : problème de sécurité à la sortie de l'école, demande de terrain de sport etc ...).

ELLE SERT A QUOI ?

A favoriser les rencontres des parents notamment dans une soirée annuelle au printemps où s'y déroule une animation soit un spectacle, un repas dansant dont les bénéfices profiteront exclusivement à tous les enfants de l'école.

OU ?

Nos réunions ont lieu le LUNDI à 2O heures 3O.
(6 réunions par an environ)

COMMENT ADHERER ?

En contactant un des membres de l'Association ou en se rendant à notre prochaine réunion le 28 NOVEMBRE 1994.
(la cotisation annuelle est de 30 F. par famille)

POURQUOI ?

Parce que nous avons besoin d'être le plus grand nombre face aux problèmes présents et à venir.
L'effectif des élèves se réduit et l'année prochaine interviendra le remplacement de Monsieur FERDINAND (remplacement ou suppression de poste ...?...?.)

Nadine MUGARD

CLUB DES AINES - DIAMANT 3

Notre club crée en 1980 se porte bien, notre effectif est de 72 adhérents.

Nous espérons la présence de jeunes retraités ou de personnes disponibles venant se joindre à nous afin de créer d'autres activités.

Au calendrier nous avons dans l'immédiat :

- le SAMEDI 03 DECEMBRE 1994 notre deuxième concours de belote.

- le MARDI 13 DECEMBRE 1994 notre repas choucroute.

Nous nous réunissons deux fois par mois le JEUDI.

Nos activités en dehors de nos réunions mensuelles paraissent dans la presse locale ainsi que sur les panneaux d'affichage de la commune.

Cécile LECLER

COMPAGNIE DE SAPEURS POMPIERS DE PARS

Durant l'année 1994 les sapeurs pompiers sont intervenus à 32 reprises pour des cas divers " feu de cheminées, secours à personnes, nids d'abeilles ", ils se sont montrés très devoués

Bien que des jeunes recrues soient venues se joindre à la compagnie, nous sommes à la recherche de volontaires pour remplacer nos camarades partant en retraite à la fin de l'année 1995 et début 1996.

Ces jeunes personnes auront à acquérir un minimum de formation : stage de base et brevet National de premiers secours et ce auprès des moniteurs du Centre de Secours de Romilly.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Monsieur Antoine APPINO
83 rue Nationale
10100 PARS LES ROMILLY
☎ 25.24.50.93.

Le Chef de Corps,

Daniel BADELIER

SOCIETE DE CHASSE

Composition du bureau :

Président :	**PAYEN** Jean
Vice-Président :	**BADELIER** Daniel
Secrétaire Trésorier :	**ROZE** Joël
Membres :	**GOURHEU** Philippe
	CHARMONT Pierre
	DUPONT Jean
	GAULON Daniel

La Société comprend 2 gardes assermentés :

Mr **BERTHIER** Jack
Mr **BADELIER** Daniel

Si vous avez des problèmes avec des nuisibles, vous pouvez vous adresser à l'un de ces gardes.

La Société de chasse fait partie du Groupement d'intérêt cynégétique de la plaine de Romilly sur Seine. Cela permet de gérer le gibier sauvage, et les jours de chasse de l'espèce, avec les sociétés voisines.

Le bureau et les chasseurs remercient le Conseil Municipal pour la subvention accordée à la Société, le prêt de la salle des fêtes pour le repas annuel, et d'avoir accepté que le siège du GIC, se tienne en réunions à la salle de l'ancienne école.

Remerçions également la Secrétaire de Mairie, qui, gracieusement accepte de collecter, chaque année, les cartes de prélèvement lièvres des chasseurs de la Société.

Cette année, la buvette de la fête patronale a été tenue en commun par les Chasseurs et les Pompiers, les bénéfices allant au profit des 2 Sociétés.

Le repas annuel des chasseurs est fixé au **DIMANCHE 5 MARS 1995** en matinée à la salle des fêtes. Les personnes qui seraient intéressées, peuvent se rapprocher d'un de leurs amis chasseurs.

Jean PAYEN

RUES DE LA COMMUNE

N° 1	Rue des Nouattes
N° 2	Rue Emile Zola
N° 3	Rue de la République
N° 4	Rue des Peupliers
N° 5	Rue du Châtelet
N° 6	Ruelle de la Pierre
N° 7	Rue Nationale
N° 8	Rue du Vieux Pont
N° 9	Rue de l'Eglise
N° 10	Rue de la Fontaine Saint Jean
N° 11	Rue Traversière
N° 12	Rue de l'Impasse
N° 13	Ruelle du Gué
N° 14	Rue de la Source
N° 15	Ruelle des Ecoles
N° 16	Ruelle des Cerisiers
N° 17	Ruelle des Lilas
N° 18	Rue du Chateau d'Eau
N° 19	Rue du Nouy
N° 20	Route des Granges

RUES PRIVEES

N° 21	Le Montillier
N° 22	Les Marais
N° 23	Allée des Sapins
N° 24	Ferme du Menay

RUES DE L

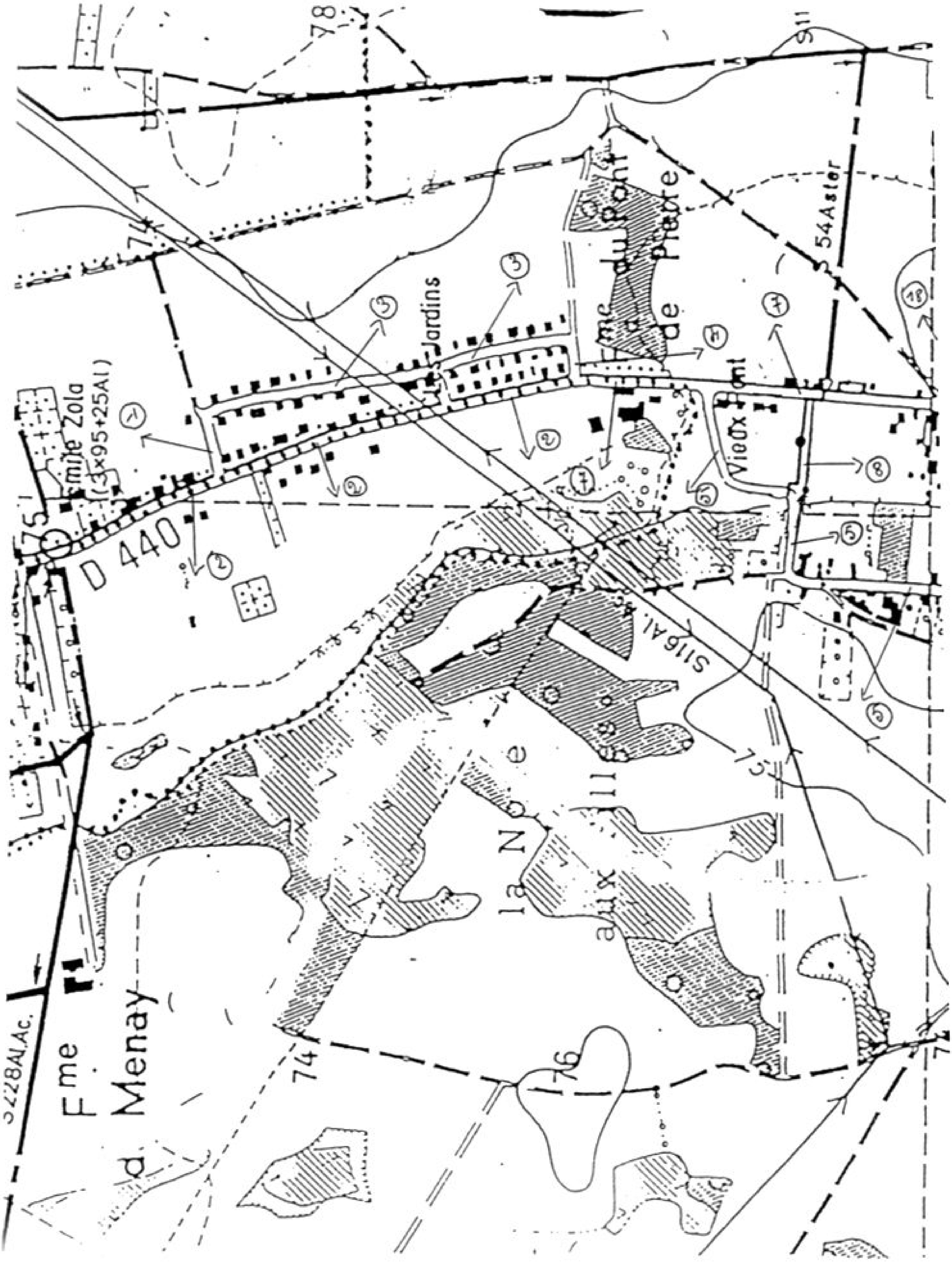

D 440
Les Jardins
Fme du Pont de Pierre
Vieux Pont
la Noë aux
Fme Menay
54Astor
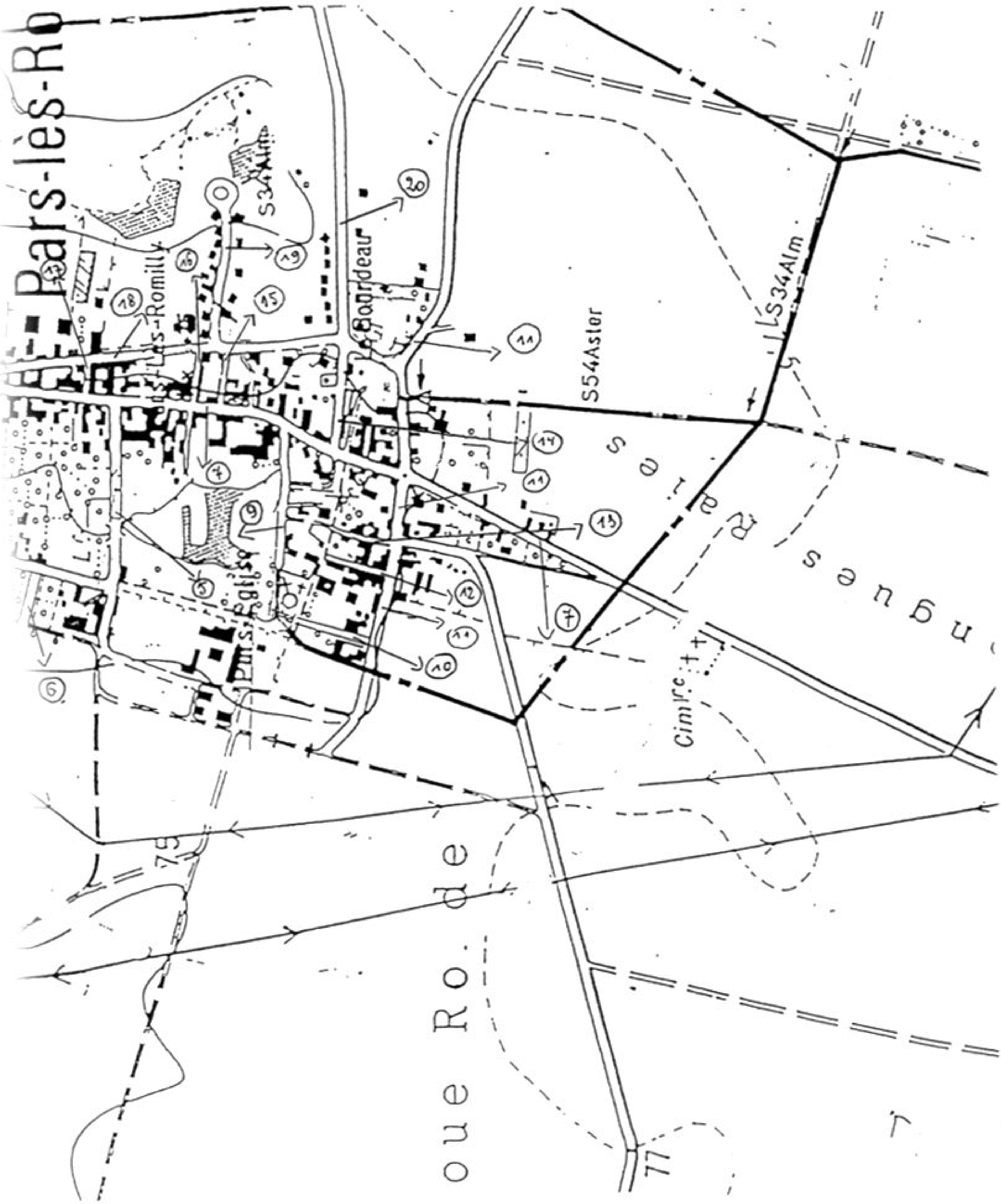
A COMMUNE